

# Faculté de droit – L'offre d'enseignement aux doctorantes et doctorants en droit

La Faculté de droit croit fermement que la préparation à la carrière universitaire constitue un volet très important de son programme de Ph.D. Elle cherche donc à offrir des occasions d'enseignement aux doctorantes et doctorants. Une telle expérience permet de raffiner ses compétences en transmission de la matière et d'approfondir les grands enjeux qui se posent de nos jours dans le champ des études en droit.

## Liste des candidatures à l'enseignement au programme de doctorat

Dans cet esprit, le Bureau des études supérieures dressera et gardera à jour une liste des candidatures à l'enseignement et la mettra à la disposition des doyens, des vice-doyens ou vice-doyennes (aux études) des Sections de droit civil et de common law afin de pourvoir des postes d'enseignement auxiliaire qui, à leur avis, pourraient être confiés à des doctorantes ou doctorants. Le Bureau des études supérieures gèrera cette liste et en permettra la consultation aux fins précitées, mais l'offre d'un contrat d'enseignement à titre de membre auxiliaire est à l'entière discrétion de l'administration respective (doyen, doyenne, vice-doyen ou vice-doyenne) des Sections.

Bien que l'enseignement soit un complément avantageux de la formation au doctorat, il n'en constitue pas un élément obligatoire. L'étudiante ou l'étudiant est libre de fournir ou non les données utiles pour son inscription sur cette liste.

L'étudiante ou l'étudiant qui désire qu'on inscrive son nom sur la liste des candidatures à l'enseignement, doit préparer un dossier comportant les pièces suivantes :

1. une lettre d'accompagnement précisant ses intérêts en enseignement et faisant le lien entre cette expérience à la Faculté et ses plans de recherche et de carrière;
2. une liste des matières dans lesquelles vous croyez pouvoir offrir un enseignement et un paragraphe décrivant vos cours et recherches dans ces domaines;
3. un profil des compétences linguistiques, y compris la compréhension orale et écrite ainsi que la communication orale et écrite;
4. un curriculum vitae à jour, en veillant à décrire les expériences antérieures en enseignement postsecondaire. À ce sujet, prière d'inclure :
  - l'établissement et la faculté où vous avez enseigné
  - la langue d'enseignement
  - le niveau (collègue communautaire, premier cycle, études supérieures)
  - le nombre d'heures-crédits
  - le nombre approximatif d'étudiantes et d'étudiants
  - la cote et le titre du cours
  - une brève description du cours
  - la méthode d'évaluation utilisée;
5. Les coordonnées actuelles valables pour vous joindre : l'adresse courriel de l'Université d'Ottawa (pour la correspondance électronique), le numéro de téléphone (en journée et en soirée, si possible) et l'adresse postale. Il est important de mettre à jour ces données, au besoin, auprès du Bureau des études supérieures.
6. Si vous avez de l'expérience en enseignement, des exemples de matériel pédagogique, p. ex., plans de cours et évaluation utilisée dans le cours.

7. Le consentement par écrit de la directrice ou du directeur de recherche, pour confirmer qu'à son avis l'enseignement d'un cours à titre de membre auxiliaire durant l'année universitaire ne nuira pas à votre progression scolaire, étant donné l'état d'avancement de vos études et travaux.

Les candidatures à l'enseignement et les pièces à l'appui devraient être transmises à l'Agente d'admission, Études supérieures en droit, par courriel à [llmphd@uOttawa.ca](mailto:llmphd@uOttawa.ca) ou déposées directement au Bureau des études supérieures, bureau 301, pavillon Fauteux, **d'ici le 15 décembre de chaque année universitaire.**

Afin de vous assurer que votre nom reste sur la liste des candidatures à l'enseignement dans les années subséquentes, **il faudra représenter votre candidature chaque année**, en joignant les pièces prévues aux alinéas 4, 5 et 7 (un cv à jour, vos coordonnées actuelles et un nouveau consentement de la directrice ou du directeur de recherche) avant la date limite prévue. Nous encourageons également l'étudiante ou l'étudiant à mettre à jour les autres données à son dossier de candidature au besoin, car une progression est prévisible en la matière au long des études.